

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AGRICULTURE

Mardi 20 mars 1951. — *Présidence de M. Gravier, vice-président.* — La commission a décidé de renvoyer à sa prochaine réunion :

1° l'examen du rapport de MM. Le Léannec et Jean Durand sur la mission d'information effectuée en Algérie et en Tunisie au mois de novembre 1950 ;

2° la nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 170, année 1951) de M. Ferrant relative à l'octroi aux anciens métayers de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Elle a, ensuite, adopté les conclusions favorables du rapport de M. Brettes sur la proposition de résolution (n° 68, année 1951) de M. Naveau concernant le rétablissement de l'allocation de salaire unique aux membres de la famille des exploitants agricoles.

Présidence de M. Dulin, président. — Les commissaires ont, ensuite, terminé l'examen pour avis du projet de loi (n° 56, année 1951) relatif au développement des dépenses de fonctionnement des services civils pour 1951 (Agriculture).

Ont été chargés de défendre des amendements comportant respectivement une réduction indicative de 1.000 francs :

M. Driant, sur le chapitre 5230 en vue d'appeler l'attention du Gouvernement sur les conditions de répartition de la subvention destinée à encourager l'emploi des engrais azotés et des superphosphates ;

M. Bénigne-Fournier, sur le chapitre 5220 pour manifester le désir de la commission de voir modifier et simplifier le régime de ristourne sur certains carburants utilisés par l'agriculture, institué par la loi du 19 août 1950 ;

M. Restat, sur le chapitre 3440, pour souligner la nécessité d'une réorganisation du service des haras.

Jeudi 22 mars 1951. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a examiné et approuvé la proposition de résolution (n° 212, année 1951) invitant le Gouvernement à réviser sa politique agricole, pour laquelle la procédure de discussion immédiate a été demandée.

M. Driant en a été nommé rapporteur.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mardi 20 mars 1951. — *Présidence de M. Jacques Borde-neuve, président.* — La commission s'est réunie en vue d'examiner la proposition de résolution (n° 198, année 1951) de M^{me} Devaud,

teñdant à inviter le Gouvernement à rétablir le crédit de 400 millions prévu au budget de l'Education nationale (chapitre 4070) à titre de contribution au régime de Sécurité sociale des étudiants.

Après avoir brièvement délibéré, car elle avait été appelée, au cours d'une précédente séance, à se prononcer sur cette question, la commission a émis un avis favorable à l'adoption de la proposition considérée et, décidant d'en demander la discussion immédiate, a confié à M. Lassagne le soin de la rapporter.

FINANCES

Mardi 20 mars 1951. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné pour avis le projet de loi (n° 103, année 1951) relatif au régime de l'assurance-vieillesse dont elle a confié le rapport à M. Lamarque. Après avoir entendu un exposé de M. Roger Fournier, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale, elle a décidé d'émettre un avis favorable au texte du projet de loi tout en soulignant que l'affectation des excédents des diverses caisses de sécurité sociale à des augmentations de prestations se traduirait, en définitive, du fait du jeu de la compensation générale, par l'aggravation du déficit de la Caisse nationale de Sécurité sociale.

Elle a ensuite émis un avis favorable à un projet d'arrêté portant prorogation des redevances destinées à alimenter le Fonds national des Hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

Mercredi 21 mars 1951. — *Présidence de M. Jean Maroger, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. Pellenc qui lui a présenté son rapport sur l'emploi des crédits de l'Air et des constructions aéronautiques. M. Pellenc a traité successivement les problèmes relatifs à l'utilisation des crédits, au plan d'armement aérien, aux installations au sol (bases et radars), à l'organisation de l'industrie aéronautique, à la formation et à l'entraînement du personnel spécialisé et au fonctionnement des services du Ministère de l'Air.

A la suite d'un débat auquel ont pris part notamment, outre le rapporteur, MM. Courrière, Clavier, Debû-Bridel, de Gouyon,

Maroger et Marrane, la commission a approuvé, à mains levées, par 14 voix contre 2 et 5 abstentions, les conclusions qui lui étaient présentées.

Jeudi 22 mars 1951. — *Présidence de M. Avinin, vice-président.*

— La commission a adopté, à mains levées, par 6 voix contre 2 et 4 abstentions, le projet de loi (n° 206, année 1951) portant ouverture de crédits en vue de couvrir les dépenses entraînées par le voyage du Président de la République aux Etats-Unis et au Canada, dont elle a confié le rapport à M. Jean Berthoin, rapporteur général.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a examiné pour avis la proposition de loi (n° 205, année 1951) portant reconduction de l'allocation temporaire aux vieux. Elle a approuvé la disjonction de l'article 3 proposée par la commission du travail et a décidé de présenter un amendement tendant à la reprise du texte de l'article 4 voté par l'Assemblée Nationale. Enfin, à l'article 5, elle s'est prononcée en faveur de la seule instruction sur pièces des dossiers par les commissions cantonales d'assistance.

M. Debû-Bridel a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi.

La commission a ensuite étudié le projet de loi (n° 207, année 1951) portant ouverture de crédits provisoires (dépenses civiles) et arrêtant certaines dispositions générales relatives à l'exécution du budget de l'exercice 1951, dont elle a confié le rapport à M. Jean Berthoin, rapporteur général.

L'article premier, qui tendait à interdire pendant le mois d'avril 1951, toute dépense nouvelle et toute augmentation de dépense existante au delà du montant des crédits votés, a fait l'objet d'un échange de vues au terme duquel la commission a décidé de disjoindre le deuxième alinéa de ce texte qui n'a pas paru ajouter d'éléments nouveaux aux dispositions en vigueur. Le premier alinéa a été adopté sans changement.

Les autres articles ont été adoptés sans modification, à l'exception de l'article 6 dont le deuxième alinéa a été disjoint, pour être inséré dans le projet de douzièmes militaires. L'ensemble du projet de loi a été adopté à l'unanimité moins une voix.

C'est dans les mêmes conditions qu'a été également adopté le projet de loi (n° 211, année 1951) portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois d'avril (dépenses militaires) dont le rapport a été confié à M. Jean Berthoin, rapporteur général.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 21 mars 1951. — *Présidence de M^{me} Eboué, vice-président.* — La commission a décidé de reporter au 4 avril prochain, la suite de la discussion prévue sur le financement du F.I.D.E.S. pour 1951.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 22 mars 1951. — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a pris connaissance du rapport de M. Jacques Masteau fait au nom de la commission des finances sur le budget du Ministère de l'Intérieur. Elle a constaté que ses observations concordaient avec celles qu'elle avait elle-même formulées lors de sa précédente séance et a chargé M. Le Basser d'intervenir très brièvement en son nom, au cours du prochain débat en séance publique.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 22 mars 1951. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Rabouin sur le projet de loi (n° 133, année 1951) tendant à interdire aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir du titre de magistrat honoraire, d'ancien magistrat, d'avocat honoraire, d'ancien avocat, d'officier public ou ministériel honoraire ou d'ancien officier public ou ministériel.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale, ont été approuvées à l'unanimité.

La commission a, d'autre part, désigné :

M. Chevalier comme rapporteur du projet de loi (n° 478, année 1951) portant majoration de certaines rentes viagères et pensions ;

M. Delalande comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 425, année 1950) de M. Cornu, tendant à inviter le Gouvernement à abroger la disposition illégale de l'arrêté du 16 mars 1949 concernant le paiement des émoluments aux secrétaires des Conseils de Prud'hommes, dont la commission de l'intérieur est saisie au fond.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 22 mars 1951. — *Présidence de M. Pinton, président.* — La commission a adopté, à l'unanimité de ses membres présents, la motion suivante :

« La commission des moyens de communication du Conseil de la République déclare, tout d'abord, qu'elle n'a pas à prendre position sur les problèmes sociaux et politiques que pose la grève actuelle des transports publics ;

« considérant, cependant, que la meilleure, sinon la seule justification des sacrifices demandés à la Nation en faveur de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P., comme des avantages reconnus aux agents du rail et du métro par leur statut, repose sur le caractère de « Service public » de ces transports ;

« que ce caractère lui-même a pour fondement la régularité et la permanence d'une activité liée à la vie économique de la Nation dans quelques-unes de ses manifestations les plus importantes :

— acheminement journalier des travailleurs sur leur lieu de travail,

— transport régulier des voyageurs et des marchandises, déplacement des touristes spécialement importants au moment des fêtes de Pâques ;

« la commission tient à faire observer aux agents des transports publics subventionnés que l'abandon de cette notion de « Service public » et le rejet des sujétions qu'il impose remet en cause, à ses yeux, la justification d'un statut nettement privilégié par rapport aux travailleurs du secteur privé (âge et montant des retraites, conditions de travail, stabilité de l'emploi, avantages sociaux particuliers) ;

« elle signale, enfin, au Gouvernement que la contre-partie des sacrifices financiers qu'il demande au pays en faveur des transports publics est leur fonctionnement régulier et ininterrompu et regrette vivement que n'aient pas été prévus et mis en place tous les dispositifs permettant d'assurer cette régularité et cette permanence des transports publics ».

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 22 mars 1951. — *Présidence de M. de Maupeou, secrétaire.* — La commission a désigné M. Gaspard pour faire partie de la commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions radiophoniques vers l'étranger.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 22 mars 1951. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a nommé M. Armengaud, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 121, année 1951), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la pharmacie et la santé publique.

Elle a décidé, dans le cadre de ses pouvoirs d'enquête, de désigner une délégation pour se rendre à Ronchamp afin d'enquêter sur les conditions d'exploitation de la mine.

L'exposé de M. Vanrullen sur les travaux d'équipement des Charbonnages de France a été reporté à la prochaine réunion de la commission.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Jeudi 22 mars 1951. — *Présidence de M. Saint-Cyr, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen de la proposition de loi (n° 205, année 1951), adoptée la veille par l'Assemblée Nationale, portant reconduction de l'allocation temporaire aux vieux, proposition dont elle a décidé de demander la discussion immédiate et que M. Saint-Cyr a été chargé de rapporter.

L'article premier, portant reconduction de l'allocation jusqu'à « la promulgation de la loi assurant la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées » a été adopté, comme l'article 2, à l'unanimité.

L'article 3, prévoyant qu'il ne serait pas tenu compte de la situation des descendants, a provoqué une vive discussion entre le Président, M^{me} Devaud, MM. Landry, Reynouard et Tharradin, d'une part, M^{mes} Girault et Roche, MM. Vanrullen et Loison, d'autre part.

Par 5 voix contre 4, la disjonction de cet article a été décidée.

A l'article 4, la commission a adopté, pour faire hâter l'examen des dossiers, un amendement tendant à attribuer d'office et à la diligence du Préfet, l'allocation si la commission cantonale ne s'est pas prononcée, dans un délai de quatre mois, sur la recevabilité de la demande.

L'article 5 a été modifié (par 6 voix et 3 abstentions) afin d'être mis en harmonie avec l'article 4 modifié. Pour cela, un délai supplémentaire de deux mois est accordé au cas où la commission cantonale envisage de refuser l'allocation.